

**De:** LEZBruxelles no-reply@lez.brussels  
**Objet:** LEZ Bruxelles: votre véhicule est enregistré !  
**Date:** 26 avril 2023 à 09:59  
**À:** guest semence.philippe@free.fr

L



.brussels



## Le votre véhicule a bien été enregistré!

Bonjour,

Votre véhicule immatriculé **FW429MM** est officiellement enregistré jusqu'au **26/04/2028** pour autant que la plaque d'immatriculation du véhicule ne change pas.

Il peut circuler dans la Zone de Basses Émissions (LEZ) de la Région Bruxelles-Capitale.

[Accéder à LEZ Bruxelles](#)

[Infos sur les autres LEZ](#)

### A savoir

Vous n'avez pas besoin d'imprimer ce document. Nous vous conseillons toutefois de conserver cet email.

Cet enregistrement n'est valable que pour la LEZ de la Région Bruxelloise. Si vous visitez les villes d'Anvers ou de Gand, il est possible que vous deviez également vous enregistrer.



**IL Y A 1001 FAÇONS DE CIRCULER À BRUXELLES  
SAUF EN AUTO TROP POLLUANTE**

Législation | Vie privée | Avertissement

Ceci est un e-mail automatique, veuillez ne pas y répondre.

